

Nos déchets ont de la ressource !

## L'actu

### Opération «A la découverte du compost...»: 4<sup>e</sup> édition

**A partir du 26 février 2013 sur le territoire du Sydeme\***

*Suite au succès des 3 premières éditions de cette opération de communication, le Sydeme crée à nouveau l'événement en proposant une nouvelle fois aux habitants du territoire du Sydeme de bénéficier du compost issu de leur geste du tri des déchets verts ! L'opération débutera cette année fin février pour s'achever fin avril 2013.*

Le compost distribué gratuitement répond à la norme NFU 44-051. Il provient de la plate-forme de compostage de Sarreguemines et résulte du tri des déchets verts apportés par les habitants du territoire en déchèterie. Trier nos déchets verts permet de réduire le volume de nos déchets en les valorisant en compost ou en énergie sur la plate-forme de compostage de Sarreguemines ou à Méthavalor, le centre de méthanisation de Morsbach.



#### Modalités d'approvisionnement

Cette initiative de mise à disposition de compost gratuit est réservée aux particuliers. Une benne de compost de 30 m<sup>3</sup> est mise en place au sein des déchèteries participantes du territoire et l'opération s'achève lorsque la benne est vide. L'approvisionnement de compost est limité à 200 litres par foyer afin d'en faire profiter l'ensemble des usagers.

#### Collectivités participantes à la 4<sup>e</sup> édition de l'opération

CA Forbach Porte de France – CA Sarreguemines Confluences – CC d'Alsace Bossue – CC du Pays de Sarre-Union – CC du Centre Mosellan – CC du District Urbain de Faulquemont – CC du Pays Naborien – CC de Freyning-Merlebach – CC du Bouzonvillois – CC de la Houve – CC du Pays Boulageois et CC du Warndt.

\*Planning et liste des déchèteries participantes en actualités sur : [www.sydeme.fr](http://www.sydeme.fr)

### Zoom sur le tri multiflux des barquettes

*Les barquettes font l'objet de nombreuses erreurs de tri.*

*Pour vous aider à maîtriser les bons gestes du tri, suivez ces quelques consignes :*

**DANS LE SAC VERT**



Déposez vos barquettes en carton souillées (emballage de pâtisseries, barquettes de fruits, de frites...) **dans le sac vert réservé aux biodéchets.**

**DANS LE SAC ORANGE**



Déposez vos barquettes en carton non souillées (boîtes d'œufs...) et celles en aluminium non souillées (emballages de gâteaux ...) **dans le sac orange réservé aux recyclables ou dans le sac de tri transparent (pour ceux qui ne sont pas encore au dispositif multiflux).**

**DANS LE SAC BLEU**



Déposez vos barquettes en plastique (barquettes de beurre, de margarine, de plats cuisinés, de viennoiseries...) **dans le sac bleu réservé aux résiduels ou dans le sac des ordures ménagères (pour ceux qui ne sont pas encore au dispositif multiflux).**

Les barquettes comme les pots en plastique (pots de yaourts, pots de crème fraîche...) sont à déposer dans le sac bleu réservé aux résiduels ou le sac des ordures ménagères (pour ceux qui ne sont pas encore au dispositif multiflux).

**⚠ Pour l'instant, dans la famille des plastiques, seuls les bouteilles et les flacons sont à déposer dans le sac de tri réservé aux recyclables. Il faut savoir que les erreurs de tri des emballages en plastique compliquent le recyclage et doublent le coût du tri !**

Contactez-nous au : **N° Vert 0800 600 057**

Appel gratuit depuis un poste fixe

Plus d'infos sur : [www.sydeme.fr](http://www.sydeme.fr)



ECO  
EMBALLAGES

A D E M E



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie